

1. Accéder à votre espace personnel

1a

Connectez-vous sur le site du portail :

www.penitentiaire.justice.fr

ou



- Scannez avec votre téléphone portable ou votre tablette le QR code ci dessous :



1b

Vous arrivez sur la page d'accueil du portail des services de l'administration pénitentiaire :

Cliquez sur le bouton d'authentification FranceConnect.



1c

Sélectionnez l'un des partenaires de « **FranceConnect** » et entrez vos identifiants de connexion pour l'un d'entre eux.



2. Enregistrer un permis de visite sur votre espace



Pour effectuer un virement, vous devez au préalable avoir enregistré le permis de visite de la personne détenue concernée sur votre espace personnel.
Ce permis de visite doit vous être attribué nominativement.

2a

Vous arrivez sur la page d'accueil du portail qui présente les différents services.



Cliquez sur « **Faire un virement** ». Vous êtes automatiquement redirigé vers l'onglet « **Pécule** ».

2b

Cliquez sur « **Ajouter un permis de visite** »



! Si vous rencontrez une difficulté pour enregistrer votre permis de visite, référez-vous au flyer intitulé « **La prise de rendez-vous parlor se simplifie** » ou aux tutoriels vidéos accessibles depuis le portail.

3. Effectuer le virement

3a

Depuis l'onglet « **Accueil** » vous visualisez le permis de visite enregistré sur votre espace. Deux services sont accessibles, prendre un rendez-vous parlor ou faire un virement sur le pécule de la personne détenue. Cliquez sur « **Faire un virement** » pour effectuer cette action



3b

Vous êtes automatiquement redirigé vers la page d'alimentation du pécule. Cliquez sur « **Alimenter le pécule** » pour poursuivre la démarche.

